

## AVIS – URBANISME.

L'Administration Communale de DOISCHE fait savoir que Monsieur et Madame DEBANDE BEAURIR demeurant rue des Tilleuls, 54 à 5680 ROMEREE ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis à la même adresse, cadastré C n<sup>os</sup> 53c, 47f, 47g, 52b.

**Le projet consiste en LA TRANSFORMATION ET L'EXTENSION D'UNE TERRASSE AVEC PISCINE et présente les caractéristiques suivantes :**

Extension de la terrasse à l'arrière du bâtiment dans la continuité de l'existante, la terrasse et la piscine ne dépasseront pas la hauteur des autres terrasses existantes ; superficie de l'ensemble : 64,33m<sup>2</sup>; matériaux : bois du pays, verre transparent, verre opaque, crépis.

Enquête effectuée en application : - de l'art. 330 – 2° du CWATUP : construction d'un bâtiment dont la profondeur mesurée à partir du front de bâtisse des constructions voisines est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal du 18.01.2012 au 01.02.2012 à 15heures.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations par télécopie (**FAX 082.214.739**), par courrier électronique ([sabine.collard@doische.be](mailto:sabine.collard@doische.be) ou [francoise.anceau@doische.be](mailto:francoise.anceau@doische.be)), par courrier ordinaire ou formulées aux agents communaux délégués : Mmes COLLARD Sabine ou ANCEAU Françoise, avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête (01.02.2012); à peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés ; les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents délégués précités.

Le dossier peut être consulté à la même adresse, du lundi au vendredi de 8 heures 30' à 12 heures, le mercredi également de 14 à 16 heures ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture des bureaux (082/214.735 ou 214.734). Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques.

Une réunion accessible au public est organisée le 26/01/2012 de 9h30 à 10h à l'Administration Communale de DOISCHE, rue Martin Sandron, 114 5680 DOISCHE.

A DOISCHE, le 13 janvier 2011.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

M.P. FAYS

A. DRICOT

## AVIS – URBANISME.

L'Administration Communale de DOISCHE fait savoir que Monsieur et Madame DEBANDE BEAURIR demeurant rue des Tilleuls, 54 à 5680 ROMEREE ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis à la même adresse, cadastré C n<sup>os</sup> 53c, 47f, 47g, 52b.

**Le projet consiste en LA CREATION D'UN GARAGE et présente les caractéristiques suivantes :**

Implantation à l'arrière de l'habitation ; largeur : 5m, longueur : 7,50m ; hauteur max. 3,90m, hauteur min : 2,23m; murs : crépis gris clair, couverture de toiture en ardoises ton gris.

Enquête effectuée en application : - de l'art. 330 – 2° du CWATUP : construction d'un bâtiment dont la profondeur mesurée à partir du front de bâtisse des constructions voisines est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal du 18.01.2012 au 01.02.2012 à 14h30.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations par télécopie (**FAX 082.214.739**), par courrier électronique (**[sabine.collard@doische.be](mailto:sabine.collard@doische.be)** ou **[francoise.anceau@doische.be](mailto:francoise.anceau@doische.be)**), par courrier ordinaire ou formulées aux agents communaux délégués : Mmes COLLARD Sabine ou ANCEAU Françoise, avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête (01.02.2012); à peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés ; les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents délégués précités.

Le dossier peut être consulté à la même adresse, du lundi au vendredi de 8 heures 30' à 12 heures, le mercredi également de 14 à 16 heures ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture des bureaux (082/214.735 ou 214.734). Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques.

Une réunion accessible au public est organisée le 26/01/2012 de 9h30 à 10h à l'Administration Communale de DOISCHE, rue Martin Sandron, 114 5680 DOISCHE.

A DOISCHE, le 13 janvier 2011.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

M.P. FAYS

A. DRICOT